

# SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

## SECTION DROIT PUBLIC FINANCIER

<b>Compte-rendu de la réunion inaugurale du 27 octobre 2014</b>
---

**PRÉSENTS** : Aurélien BAUDU ; Katia BLAIRON ; Camille COLAS ; Gabriela CONDURACHE ; Bénédicte FAUVARQUE-COSSON (SLC) ; Vincent FELLER (Cour des comptes) ; Céline HOCQUET ; Marc HOSTERT (Cour des comptes européenne) ; Liliane ICHER ; Thierry LAMBERT ; Danièle LAMARQUE (Cour des comptes européenne) ; Michel LASCOMBE ; Michel LE CLAINCHE (revue Gestion et finances publiques) ; Gilles MILLER (Cour des Comptes) ; Gilbert ORSONI ; Timothée PARIS (SLC) ; Isabelle PIOTROWSKI ; Mirza RISKWAIT ; Audrey ROSA ; Aurélie SASTRE ; Laurence VAPAILLE.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Rémy BOUCHEZ ; Vincent CATTOIR-JOINVILLE ; David GALATI ; Matthias LEHOUCK ; Flavio MENGUINI ; Gilles TOULEMONDE ; Henri TOUTEE (Conseil d'Etat) ; Xavier VANDENDRIESSCHE ; François WILINSKY.

La nouvelle section « droit public financier » de la Société de législation comparée a tenu sa réunion inaugurale le 27 octobre 2014, à la Cour des Comptes, sous la présidence du Professeur Michel Lascombe, professeur de droit public à l'IEP de Lille et président de cette section, en présence de Bénédicte Fauvarque-Cosson, présidente de la SLC, et Timothée Paris, secrétaire général de la SLC.

Timothée Paris, secrétaire général de la Société, ouvre la réunion à 17h30. Il remercie la Cour des Comptes d'accueillir cette réunion. Bénédicte Fauvarque-Cosson, présidente de la Société salue dans son propos introductif la création de cette nouvelle section thématique au sein de la SLC.

Michel Lascombe, président de la section, rappelle que celle-ci a vu le jour à l'issue du symposium international organisé les 27 et 28 mars 2014 par l'équipe de recherche en droit public (ERDP) de l'Université de Lille 2 sous sa direction et celle d'Aurélien Baudu, maître de conférences à l'Université de Lille 2 et sous le patronage du Haut Conseil des Finances publiques. La réunion inaugurale a pour objet de déterminer le fonctionnement et les thématiques de travail de la section.

### **1. Le fonctionnement de la section « droit public financier »**

S'agissant du fonctionnement de la section, le président, émet le souhait d'organiser un colloque international, de la même envergure que celui organisé à Lille en mars dernier, tous

les deux ou trois ans. Ainsi, le prochain colloque pourrait avoir lieu, en raison des échéances électorales, à l'automne 2017 ou au printemps 2018.

Afin de faire vivre la section entre deux colloques, son président, propose une rencontre annuelle autour d'une problématique. Cette rencontre pourrait avoir lieu chaque année, fin octobre ou début novembre. Ces conférences intermédiaires seraient l'occasion de faire venir un intervenant étranger spécialiste de la problématique retenue. Timothée Paris suggère que ces conférences intermédiaires donnent lieu à une compilation d'écrits dont le format reste à déterminer.

## **2. Les problématiques de travail**

Concernant les conférences intermédiaires, différents thèmes de travail ont été évoqués :

- ✓ Gilles Miller, avocat général à la Cour des comptes, adresse les vœux du procureur général à la section et affirme l'intérêt de la Cour pour les travaux de la section. Il propose d'étudier les Cours des comptes à l'étranger, c'est-à-dire les modèles étrangers équivalents au modèle français, mais aussi les modèles concurrents. Le Président de la section estime que la difficulté essentielle réside dans la définition d'une zone géographique, et ce pour des raisons financières. Danièle Lamarque, membre de la Cour des comptes européenne, propose de compléter cette thématique par l'étude de la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF).
- ✓ Gilbert Orsoni, professeur et président de la SFFP, propose de mener une réflexion sur la notion de droit public financier.
- ✓ Vincent Feller, conseiller maître, propose de travailler sur la souveraineté budgétaire.

Concernant le thème du colloque, le président, propose de travailler autour de la transparence financière. Isabelle Piotrowski, maître de conférences associé, émet d'introduire dans ce thème d'étude la fiabilité des comptes et la complexité financière. Aurélien Baudu, maître de conférences, estime que ces questions touchent aux aspects fiscaux, et notamment aux obligations fiscales des personnalités politiques, ce qui permettrait d'associer les fiscalistes à cette réflexion. Katia Blairon, maître de conférences, émet la volonté d'introduire la question du financement des partis politiques dans l'étude. Timothée Paris, estime qu'il existe un inconvénient majeur à ce thème d'étude : son caractère polémique. Cependant, il considère que cet inconvénient est en même temps un avantage car le caractère large du sujet permet d'englober différentes problématiques et d'associer de nombreux acteurs. Le président se félicite des débats que suscite ce thème, ce qui en démontre la pertinence.

## **3. Les collaborations**

Au cours de la réunion a été évoquée la question des partenariats ou collaborations. Pour les journées intermédiaires, un partenariat avec la Cour des Comptes est envisagé. Liliane Icher

informe la section que l'institut universitaire européen de Florence et l'*open society foundations* pourraient être intéressés par les travaux réalisés. La présidente de la SLC estime que l'institut européen du droit de Vienne, qui mène des travaux sur des thématiques similaires, pourrait être intéressé par la dimension comparée des travaux de la section. Cependant, si une collaboration est envisagée, il sera nécessaire de se conformer aux règles de l'institut.

#### **4. Diffusion et valorisation de la section**

Aurélien Baudu informe les membres qu'un site internet sera très prochainement mis en ligne afin d'assurer la visibilité de la section.

**En conclusion**, la section de droit public financier organisera tous les deux ou trois ans un colloque international. Pour le prochain colloque, c'est une réflexion autour de la transparence financière qui sera menée. La section organisera des journées intermédiaires de travail autour de différentes problématiques entre deux colloques, en partenariat avec la Cour des comptes. Ces journées intermédiaires porteront, pour le moment, sur le contrôle des gestionnaires publics à l'étranger.

Camille Colas  
Doctorante en droit public  
Université de Lille 2, Droit et Santé  
CRDP-ERDP